

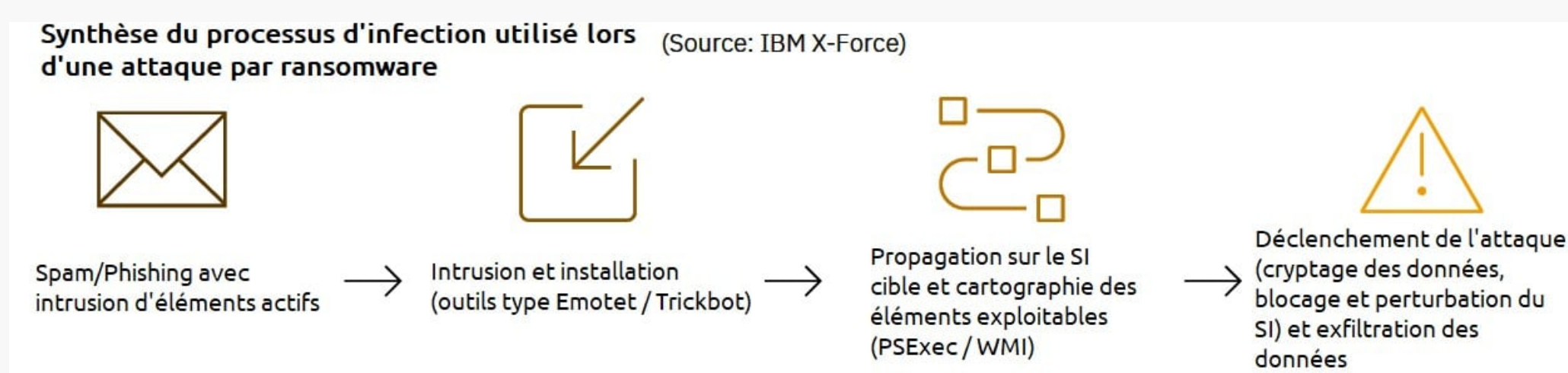
Ransomware ou rançongiciel, une menace à prendre au sérieux

CYBERSÉCURITÉ

Qu'est-ce qu'un ransomware ou rançongiciel ? Et qu'est-ce qu'il implique ?

Le ransomware rend **illisible des fichiers informatiques en les encryptant**. Le décryptage des fichiers est ainsi soumis au paiement d'une rançon. Le ransomware est véhiculé par d'autres types de logiciels qui sont, eux-mêmes, introduits en exploitant des vulnérabilités logicielles : emails frauduleux, corruptions d'applications, téléphonie ...

Pour les attaquants, la **récompense est souvent double** : accéder à des données sensibles qui pourront être valorisées au marché noir, mais aussi tirer profit des rançons versées par les entreprises victimes qui, **dans 96% des cas, sont prises en charge par leur cyber-assurance**.



Comment réagir efficacement avant et pendant une cyber-attaque ?

Prévenir l'infection en diminuant les risques

En se basant sur les recommandations faites par Cybermalveillance, nous vous proposons une série d'action préventives.

- Sensibiliser ses collaborateurs,
- Réaliser des sauvegardes régulières de vos données critiques,
- Réaliser des mises à jour régulières,
- Sécuriser techniquement les points d'entrée de son système d'information.

En cas d'intrusion avérée

Malgré tout, il est possible que l'incident arrive. Là aussi, **l'ordre** et la **vitesse** comptent :

- Identifier les machines infectées,
- Protéger et isoler du réseau,
- Lister et isoler les dossiers,
- Communiquer l'incident en interne,
- En cas d'incident avéré, déposer une plainte auprès des autorités compétentes,
- Tenir un journal d'incident,
- Avertir vos clients.

Le conseil d'Inforsud Technologies

Vous ne disposez pas de compétence en interne ?

Vous pouvez vous rapprocher d'un prestataire cybersécurité ou solliciter les autorités compétentes (ANSSI, Assurance, Cybermalveillance.fr) pour être accompagné.e pendant la période.

Dans le cas d'une cyber-attaque, **tous les efforts comptent et il n'est jamais trop tard pour bien faire !**



Prévenir ses clients n'est pas une étape facile mais obligatoire et pouvant avoir des conséquences juridiques si elle n'est pas réalisée.